

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE MILLAU
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n°27/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur le maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 1^{er} avril 2025

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 ^{er} Adjoint	X		
3	CADILHAC	Christophe	2 ^{ème} Adjoint			RODRIGUEZ François
4	AUSSEL	Sabine	3 ^{ème} Adjoint	X		
5	BALSAN	Lucie	Conseiller	X		
6	MURET	Nicolas	Conseiller	X		
7	MURATET	Philippe	Conseiller	X		
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	X		
9	FAJFROWSKI	Annabelle	Conseiller			MURET GUIBERT Marie-Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller	X		
11	MARTINET	Céline	Conseiller	X		
12	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller	X		
13	VINCENDEAU	Céline	Conseiller	X		
14	MASSEBIAU	Loïc	Conseiller		X	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller	X		

Secrétaire de séance : MURET GUIBERT Marie-Laure

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Après en avoir délibéré à 14 VOIX POUR, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le budget primitif 2025 du **BUDGET PRINCIPAL** conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant en équilibre en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025
011 : Charges à caractère général	526 525,00 €
012 : Charges de personnel	768 867,79 €
014 : Atténuations de produits	30 000,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	413 121,63 €
66 : Charges financières	43 000,00 €
67 : Charges spécifiques	4 000,00 €
68 : Dotation provisions semi-budgétaires	1 450,00 €
023 : Virement à la section d'investissement	320 000,00 €
042 : Opérations d'ordre	5 724,00 €
TOTAL	2 112 688,42 €

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025
013 : Atténuations de charges	40 000,00 €
70 : Produits des services du domaine et ventes diverses	110 140,00 €
731 : Impôts directs locaux	552 200,00 €
73 : Impôts et Taxes	388 531,00 €
74 : Dotations et participations	777 612,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	241 200,00 €
76 : Produits financiers	4,00 €
77 : Produits spécifiques	3 000,00 €
002 : Excédent antérieur reporté en Fonctionnement	1,42 €
TOTAL	2 112 688,42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions	Budget primitif total 2025
001 : Solde d'exécution négatif			653 163,05 €
16 : Emprunts et dettes assimilées			239 605,00 €
20 : Immobilisations incorporelles			23 500,00 €
21 : Immobilisations corporelles	88 438,94 €	134 252,83 €	222 691,77 €
23 : Immobilisations en cours			10 000,00 €
041 : Opérations patrimoniales			4 770 055,28 €
TOTAL			5 919 015,10 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions	Budget primitif total 2025
10 : Dotations et réserves (sauf 1068)			30 000,00 €
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés			554 085,82 €
13 : Subventions d'investissement			67 650,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilées			131 500,00 €
021 : Virement de la section de fonctionnement			320 000,00 €
024 : Produits des cessions d'immobilisation			40 000,00 €
040 : Opérations d'ordre			5 724,00 €
041 : Opérations patrimoniales			4 770 055,28 €
TOTAL			5 919 015,10 €

Le secrétaire




Le Maire



Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le : 14/04/2025

Et de la transmission à la Sous Préfecture le : 14/04/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.